Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN
Du 9 au 11 décembre 2008 à Ottawa (Ontario) Résolution nº 71/2008

OBJET :	APPUI À LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET DE RÉCONCILIATION ET AU RÔLE DE L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
PROPOSEUR(E) :	Walter Janvier, Chef, Première Nation de Cold Lake, Alb.
COPROPOSEUR(E) :	Keith Matthew, Chef, Première Nation de Simpcw, C.-B.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. La Commission de vérité et de réconciliation a été mise sur pied à la suite de pressions exercées par les Premières Nations au nom de tous les Chefs et de plus de 80 000 survivants des pensionnats indiens membres des Premières Nations de tout le Canada;

B. La responsabilité ultime de protéger les droits et les intérêts de leurs citoyens, particulièrement les survivants des pensionnats indiens, incombe aux Chefs des Premières Nations;

C. L'Assemblée des Premières Nations est signataire de l'accord entérinant la mise sur pied de la Commission de vérité et de réconciliation.

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée appuient sans équivoque le rôle de l'Assemblée des Premières Nations auprès de la Commission de vérité et de réconciliation et dans le cadre des activités de celle-ci, à savoir représenter les préoccupations, les intérêts et les droits des survivants des pensionnats indiens.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 11décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

PHIL FONTAINE, CHEF NATIONAL